

**La Société pour la prévention de la cruauté
envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

**États financiers
au 31 décembre 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
La Société pour la prévention de la cruauté
envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 9 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Dons et autres contributions (note 3)	3 558 362	3 482 223
Campagnes de souscription (note 3)	875 089	939 863
Legs	3 292 242	2 508 959
Produits d'opérations	3 360 617	2 999 854
Produits nets de placements non affectés	205 195	50 921
	<u>11 291 505</u>	<u>9 981 820</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	6 458 003	5 901 569
Coûts d'opérations	1 834 491	1 495 988
Publications, promotion et collectes de fonds	311 315	168 112
Coût des campagnes de souscription et frais de legs	638 837	654 418
Honoraires professionnels	131 870	177 463
Frais bancaires et cartes de crédit	130 567	128 506
Intérêts sur la dette à long terme	4 316	13 362
Amortissement des immobilisations corporelles	129 067	125 859
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	7 460	5 486
	<u>9 645 926</u>	<u>8 670 763</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>1 645 579</u>	<u>1 311 057</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	9 182 953	7 871 896
Excédent des produits par rapport aux charges	1 645 579	1 311 057
Solde à la fin	<u>10 828 532</u>	<u>9 182 953</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 645 579	1 311 057
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur de placements	(35 288)	(1 254)
Dons en actions	(31 967)	(24 186)
Amortissement des immobilisations corporelles	129 067	125 859
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	7 460	5 486
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles	(1 394)	(1 392)
	<u>1 713 457</u>	<u>1 415 570</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>428 364</u>	<u>(573 911)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 141 821</u>	<u>841 659</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(171 031)	(137 898)
Cession de dépôts à terme	500 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>328 969</u>	<u>(137 898)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(165 500)	(198 000)
Augmentation nette de l'encaisse	<u>2 305 290</u>	<u>505 761</u>
Encaisse au début	<u>4 535 181</u>	<u>4 029 420</u>
Encaisse à la fin	<u>6 840 471</u>	<u>4 535 181</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Situation financière

au 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	6 840 471	4 535 181
Dépôts à terme		500 000
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances (note 5)	657 672	1 089 741
Stocks	26 639	32 690
Frais payés d'avance	146 695	146 336
Véhicule détenu aux fins de revente		6 000
	<u>7 671 477</u>	<u>6 309 948</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	3 229 543	3 187 579
Placements (note 7)	857 913	790 658
Placements restreints (note 8)	922 644	875 269
	<u>12 681 577</u>	<u>11 163 454</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	909 456	918 853
Apport reporté afférent au véhicule détenu aux fins de revente		6 000
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 11)		158 040
	<u>909 456</u>	<u>1 082 893</u>
Long terme		
Apports reportés liés à des placements restreints (note 8)	922 644	875 269
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12)	20 945	22 339
	<u>1 853 045</u>	<u>1 980 501</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>10 828 532</u>	<u>9 182 953</u>
	<u>12 681 577</u>	<u>11 163 454</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué le 5 avril 1869 en vertu de la Loi 32 Victoria, chapitre 81, modifiée par le chapitre 97, Élisabeth II 10-11, le 6 juin 1962 et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission générale de l'organisme est de prévenir la cruauté envers les animaux.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Organisme contrôlé

L'organisme a choisi de ne pas consolider l'organisme qu'il contrôle, mais plutôt de présenter par voie de note le sommaire de ses états financiers (note 13).

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où son engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Les bénévoles consacrent un nombre d'heures important à l'organisme pour l'aider à assurer la prestation de ses services.

Des entreprises qui produisent et vendent de la nourriture pour animaux et divers autres produits approvisionnent gratuitement l'organisme. Le montant des apports sous forme de fournitures reçus au cours de l'exercice représente une juste valeur de 153 940 \$ (57 268 \$ en 2022).

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits d'opérations

Les produits d'opérations sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les marchandises sont expédiées aux clients ou que les services sont fournis, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'inclure dans la variation nette de la juste valeur les autres produits de placements.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements non affectés.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des dons en actions d'une valeur de 31 967 \$ (24 186 \$ en 2022).

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements et des placements restreints qui sont évalués à la juste valeur. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement de ces éléments relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats dans un poste distinct.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Véhicule détenu aux fins de revente

Le véhicule détenu aux fins de revente est évalué au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Bâtiment	5 %
Mobilier et équipement	20 %
Automobile	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - APPORTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Dons et autres contributions		
Particuliers	3 033 946	3 087 306
Entreprises	309 195	180 352
Autres organismes sans but lucratif	215 221	214 565
	<u>3 558 362</u>	<u>3 482 223</u>
Campagnes de souscription		
Particuliers	872 719	931 268
Entreprises	2 370	8 545
Autres organismes sans but lucratif		50
	<u>875 089</u>	<u>939 863</u>

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2023

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances	432 069	(581 942)
Stocks	6 051	24 989
Frais payés d'avance	(359)	(77 317)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(9 397)	60 359
	<u>428 364</u>	<u>(573 911)</u>

5 - COMPTES CLIENTS, LEGS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	621 583	422 504
Taxes de vente à recevoir	36 089	34 834
Legs à recevoir		632 403
	<u>657 672</u>	<u>1 089 741</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
	\$	\$	
	Coût	Amortis- sement cumulé	
	\$	\$	
Terrain	1 510 000		1 510 000
Bâtiment (a)	2 189 822	782 717	1 407 105
Mobilier et équipement	1 369 523	1 121 149	248 374
Automobile	75 992	11 928	64 064
	<u>5 145 337</u>	<u>1 915 794</u>	<u>3 229 543</u>
			<u>3 187 579</u>

- (a) Au cours d'un exercice précédent, des travaux ont été effectués afin d'améliorer la réception et la boutique de l'organisme. La juste valeur de ces travaux s'élève à 42 351 \$, mais l'organisme n'a déboursé que 14 500 \$. L'écart entre la juste valeur des travaux et le montant déboursé par l'organisme, soit 27 851 \$, a été réglé par une entreprise qui vend divers produits pour animaux. La portion non amortie est présentée à titre d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12).

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

7 - PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Encaisse	28 133	19 059
Dépôts à terme	500 072	500 072
Actions de sociétés ouvertes		
Canadiennes	261 752	224 144
Américaines	67 956	47 383
	<u>857 913</u>	<u>790 658</u>

**8 - PLACEMENTS RESTREINTS ET APPORTS REPORTÉS LIÉS À DES PLACEMENTS
RESTREINTS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	875 269	937 321
Variation nette de la juste valeur des placements restreints	47 375	(62 052)
Solde à la fin	<u>922 644</u>	<u>875 269</u>
Encaisse	56 680	82 845
Fonds communs de placement		
Obligations	323 250	280 181
Actions canadiennes	193 399	183 270
Actions américaines	146 599	123 658
Actions étrangères	202 716	205 315
	<u>922 644</u>	<u>875 269</u>

En 1991, l'organisme a reçu un legs qu'il ne pourra pas utiliser avant 99 ans. Tout au long de cette période, ce legs sera investi par un courtier en placements dans des fonds de gestionnaires réputés. L'organisme comptabilise ainsi ces placements restreints à la juste valeur et la contrepartie est comptabilisée comme un apport reporté.

Les produits nets de placements, excluant la variation nette de la juste valeur et déduction faite des frais de gestion et des impôts générés par ces placements restreints, sont versés chaque trimestre à l'organisme et sont comptabilisés dans les produits d'apports provenant de legs. Au cours de l'exercice, les produits d'apports provenant de legs issus de cette succession ont été de 20 400 \$ (12 550 \$ en 2022).

En 2090, les placements n'auront plus aucune restriction et l'apport reporté sera comptabilisé dans les produits d'apports provenant de legs de cet exercice.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

9 - FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant maximum autorisé de 250 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 1,75 % (8,95 %; 8,2 % au 31 décembre 2022) et renégociable en juin 2024. Le montant maximum autorisé est toutefois limité à 75 % des comptes clients canadiens admissibles, moins le montant des créances prioritaires à la présente marge, incluant notamment les retenues à la source et les taxes de vente à payer. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'est utilisé (aucun au 31 décembre 2022).

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	206 738	221 278
Salaires et vacances à payer	555 968	564 596
Charges sociales à payer	124 948	118 183
Autres	21 802	14 796
	<u>909 456</u>	<u>918 853</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 92 023 \$ au 31 décembre 2023 (99 798 \$ au 31 décembre 2022).

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunt à terme, 4,95 %		71 500
Emprunt à terme, 4,95 %		91 000
Emprunt à terme, 4,48 %		3 000
Coûts de transaction		(7 460)
	-	158 040
Tranche échéant à moins de un an		158 040
	-	-
	<u>-</u>	<u>321 080</u>

12 - APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Bâtiment (note 6 (a))	27 851	27 851
Amortissement cumulé	(6 906)	(5 512)
	<u>20 945</u>	<u>22 339</u>

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme est l'entité détenant le contrôle de la Fondation SPCA de Montréal, qui est constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)* et qui est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Fondation SPCA de Montréal a pour objectifs de solliciter et de recueillir des dons.

Les administrateurs de la Fondation SPCA de Montréal sont également des administrateurs de l'organisme.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Situation financière		
Total de l'actif	<u>724 766</u>	<u>591 800</u>
Total de l'actif net non affecté	<u>724 766</u>	<u>591 800</u>
Fonctionnement		
Total des revenus	<u>141 803</u>	110 520
Total des dépenses	<u>8 837</u>	6 561
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>132 966</u>	<u>103 959</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>138 848</u>	<u>96 850</u>

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, legs à recevoir et autres créances (excluant les taxes de vente à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme et les placements en actions portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location échéant en 2028, à verser une somme de 306 895 \$ pour des véhicules, de l'équipement, des services de télécommunication, des services ménagers et de l'entretien. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2024	231 458
2025	32 400
2026	21 249
2027	18 862
2028	2 926